



PRÉFECTURE DU CALVADOS

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
MINIERS DU BASSIN
DE
SOUMONT SAINT QUENTIN**

**PIECE 4
Bilan de la concertation**

**Direction Départementale
de l'Équipement du
Calvados**

**Direction Régionale de
l'Industrie de la Recherche et
de l'Environnement**

Octobre 2008

Historique des versions du document

Version	Auteur	Commentaires
1	Cécile DOSSOU	

Affaire suivie par

Mélanie GODEFROY- DDE 14
Tél. 02 31 43 16 72, fax 02 31 43 16 00
Mél. Melanie.Godefroy@developpement-durable.gouv.fr

Cécile DOSSOU- DDE 14
Tél. 02 31 43 15 42, fax 02 31 43 16 00
Mél. Cecile.Dossou@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

A – PREAMBULE	P.4
B – CONCERTATION AVANT PRESCRIPTION	P.4
C – CONCERTATION APRES PRESCRIPTION	P.4
D – CONCLUSION	P. 6

Le présent rapport a pour objet de dresser, conformément à la circulaire du ministre de l'Ecologie, du Développement et de l' Aménagement durables en date du 3 juillet 2007, un bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques miniers du bassin de Soumont Saint Quentin (PPRM).

A – PREAMBULE

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) du bassin de Soumont Saint Quentin a été prescrit par arrêté du Préfet du département du Calvados en date du 14 novembre 2005. Le périmètre du PPRM s'étend sur les communes de **Barbery, Boulon, Bretteville-sur-laize, Epaney, Estrées-la-campagne, Fontaine-le-pin, Gouvix, Grainville-langannerie, Moulines, Olendon, OUILLY-le-tesson, Perrières, Rouvres, Saint-germain-le-vasson, Saint-laurent-de-condel, Sassy, Soumont-Saint-Quentin, Urville.**

B – CONCERTATION AVANT PRESCRIPTION

Réunion de concertation de juin 2005

Une première réunion, à laquelle était invitée l'ensemble des communes et des communautés de communes concernant l'élaboration du PPRM et le déroulement des études d'aléas, avant l'arrêté de prescription du plan, s'est tenue **le 28 juin 2005**.

C – CONCERTATION APRES PRESCRIPTION

Réunion de concertation de juillet 2006

La cartographie des aléas a été présentée par la DRIRE aux communes concernées par le PPRM du bassin minier de Soumont Saint Quentin, au mois de juillet 2006.

Une **réunion plénière** en préfecture a eu lieu le **11 juillet 2006** : elle avait pour objectif de présenter le bilan des études des aléas et le déroulement de la démarche à venir: étude des enjeux, zonage réglementaire et règlement.

Réunion de concertation d'octobre 2006: concertation préliminaire avec les collectivités locales

Les réunions de concertation avec l'ensemble des communes et des communautés des communes ont eu lieu du 20 au 24 octobre 2006. Il s'agissait de la phase préliminaire essentielle de recueil d'informations et d'échanges auprès des communes concernées par le PPRM en vue de la réalisation de la carte des enjeux, suite à l'arrêté de prescription du PPRM du bassin minier de Soumont Saint Quentin.

Une réunion individuelle s'est systématiquement tenue avec les communes les plus affectées par l'aléa effondrement et affaissement (communes de Saint-Germain-le-Vasson et de Soumont-Saint-Quentin ainsi que l'association de défense des riverains de Soumont Saint Quentin). Les autres communes, moins impactées, ont été rencontrées par sous-groupes. Les communes de Barbery, Boulon, Bretteville-sur-Laize, Epaney, Estrées-la-Campagne, Fontaine-le-Pin, Gouvix, Grainville-Langannerie, Moulines, Olendon, OUILLY-le-Tesson, Perrières, Rouvre, Saint-Laurent-de-Condé, Sassy et Urville ont été conviées à des réunions

réparties sur deux jours.

Les échanges lors de ces réunions ont conduits à apporter des modifications aux cartes d'enjeux.

Réunion de concertation de juillet 2007

Les réunions , par groupe des communes, ont été l'occasion de présenter et de commenter l'ensemble des documents réalisés: carte des enjeux, zonage réglementaire et principales dispositions réglementaires.

Le bureau d'études Alp'Géorisques qui assiste les services de l'Etat dans l'élaboration de ce plan de prévention a présenté et commenté l'ensemble des cartes élaborées pour ces communes.

Il a été tenu compte des observations dans une large mesure en particulier en ce qui concerne le zonage réglementaire.

Réunion de concertation de novembre 2007

Par un courrier **d'octobre 2007**, ont été transmis aux collectivités l'ensemble des cartes du dossier de PPR ainsi que les grands principes réglementaires.

Réunion de concertation de novembre 2007: concertation spécifique avec les communes de Soumont Saint Quentin et Saint Germain le Vasson

La DDE et la DRIRE ont rencontré les deux principales communes touchées par les aléas miniers (Soumont Saint Quentin et Saint Germain le Vasson) ainsi que l'association de défense des riverains de Soumont Saint Quentin en **novembre 2007** pour dialoguer sur le projet de règlement et le projet de zonage réglementaire.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les pièces du dossier technique et de préparer la réunion publique souhaitée par la mairie de Soumont Saint Quentin.

Il a été tenu compte des observations dans une large mesure en particulier en ce qui concerne « les dents creuses ».

Le calendrier à venir a été précisé: consultations officielles des conseils municipaux et des conseils communautaires en début 2008, puis enquête publique après les élections municipales.

Réunion publique du 12 décembre 2007: salle municipale de Soumont Saint Quentin

La DDE et la DRIRE ont présenté aux habitants des communes du périmètre, les différentes pièces du dossier technique: cartographie des aléas, cartographie des enjeux, cartographie du zonage réglementaire, tableau de croisement et les grands principes réglementaires illustrés.

Cette réunion a été l'occasion de mener de nombreux échanges constructifs entre les services de l'Etat et l'audience.

Réunion plénière de janvier 2008

Cette réunion a été l'occasion de présenter les pièces définitives du dossier de PPRM et d'échanger avec les collectivités locales. Elle clôturait la phase d'élaboration du dossier technique.

D- CONCLUSION

Les communes et communautés de communes impactées par le PPRM ont été étroitement associés tout au long du processus d'élaboration du nouveau document de sorte qu'une culture commune du risque a pu être construite.